



BULLETIN HEBDOMADAIRE

Saison 2025/2026

N° 20

25 novembre -2025

Avenue du Stade 10 Galerie de la Chartreuse 73000 BARBERAZ

04.79.70.42.19

contact@basket-savoie.fr

<https://savoiebasketball.com/>

Réseaux sociaux : @savoiebasketball

Permanence :

Mardi : 13h30 à 17h00

Lundi jeudi : 13h30 à 17h00 occasionnellement



INFORMATIONS GENERALES

A.G. DES CLUBS

Clubs	Dates AG	Heure AG	Lieu AG
CHAMBERY LA MOTTE COGNIN	28-11-2025	19h00	Salle « La Forgerie », avenue de Corinthe à Cognin

FFBB	Octobre 2026	8h30	LYON Villeurbanne
LIGUE	27 juin 2026		
AG COMITÉ SAVOIE	20 juin 2026	10h00	FRONTENEX salle à définir

PÉRIODES DES MUTATIONS

La période des mutations prend fin le 30 novembre
la période des mutations est prolongée pour les U18 et moins uniquement
jusqu'au 28 février 2026

La période pour les licences T cesse le 30 novembre pour toutes catégories

COMPETITIONS 5x5

Article 7 – Dérogations

Seul le Pôle Sportive peut décider d'un report d'une rencontre après étude des motifs transmis par les clubs ; tout report après la fin de la phase en cours sera automatiquement refusé par le Pôle Sportive.

Une rencontre peut être avancée, tant que celle-ci n'est pas programmée avant la fin officielle de la phase précédente, avec l'accord des clubs et la validation du Pôle Sportive.

Toutes demandes de changement d'horaires, de dates ou d'inversion de rencontres, devra faire l'objet d'une demande de dérogation via FBI. Chaque demande doit être motivée par le club émetteur. Le club adverse dispose de 7 jours calendaires pour répondre à la demande de dérogation. Sans réponse de sa part dans les délais, le Pôle Sportive validera d'office la demande en cours.

Les dérogations doivent être émises au plus tard 21 jours avant la date de la rencontre. Dans le cas contraire, se référer aux dispositions financières du Comité de Savoie.

Attention, les coachs mineurs que ce soit en championnat ou en plateau mini basket doivent être accompagnés d'une personne majeure licenciée au club.

CHANGEMENTS D'HORAIRE - DE DATE OU INVERSION

DIVISION POULE	DATE PREVUE	HORAIRE PREVUE	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	NOUVELLE DATE	NOUVEL HORAIRE	OBSERVATIONS
DFU11	17/01	11 : 00	ES Martin S Michel	La Ravoire Challes Basket	17/01	13 : 00	Gymnase Municipal - La Ravoire
DFU11	22/11	10 : 00	Gilly SB	BC Cuines	20/12	10 : 00	Gymnase Indisponible
DFU11	22/11	11 : 30	Gilly SB	Aix Maurienne SB 2	20/12	11 : 30	Gymnase Indisponible
IDFU13	13/12	14 : 00	Flap Publier	Basket Pays de Gex 1	13/12	15 : 00	
IDFU13	21/03	14 : 00	Flap Publier	Rumilly BC	14/03	14 : 00	
IDFU13-2	21/03	15 : 00	Basket Club du Pays Chablais	Basket Club du Pays Rochois	21/03	14 : 00	
IDFU15-2	21/03	14 : 30	IE - JS Chambérienne	Gilly SB	21/03	13 : 00	
IDFU15-2	06/12	16 : 00	Gilly SB	IE - JS Chambérienne	29/11	18 : 00	
IDFU18-2	07/12	10 : 30	Flap Publier 2	Entente St Jorioz Basket - Faverges Basket	07/12	13 : 00	
IDFU18-2	16/11	13 : 00	Stella Thonon Basket 2	Basket Pays de Gex	31/01	13 : 00	
IDFU18-2	11/01	10 : 30	Flap Publier 2	Stella Thonon 2	10/01	15 : 00	
DMU13- P2	29/11	14 : 00	Aix Maurienne SB 4	BC Cuines	29/11	16 : 30	Rencontre Inversée - Gymnase Indisponible
DMU18- P2	21/03	18 : 30	- JS Chambérienne 1	IE - La Ravoire Challes Basket	21/03	19 : 00	
DM2	22/11	20 : 30	IE - ES Martin S Michel	IE- Frontenex BC 2	/	20 : 30	
DM2	07/03	18 : 30	St Genix SB 2	IE- Frontenex 2	07/03	20 : 30	
PRM	10/01	20 : 30	St Genix SB 1	Aix Maurienne 4	17/01	20 : 30	

DROITS FINANCIERS A TITRE ADMINISTRATIF

N°CLUB	CLUB	RENCONTRE			MOTIF	MONTANT
		DIVISION POULE	DATE	NUMERO		
ARA0073036	ES Martin S Michel	IDFU13	/	/	Forfait Général IDFU13	300 €
ARA0073024	Aix Maurienne SB	PRM	21/11	31	Feuille de marque non conforme (manque groupements sportif, N° de licence, poste manquant)	15 €
ARA0073011	Montmélian BS	PRM	21/11	35	Feuille de marque non conforme (manque groupements sportif, N° de licence, poste manquant)	15 €
ARA0073027	Frontenex BC	DM2	22/11	120	Dérogation à moins de 7 jours	150 €
ARA0074037	Basket Club Pays Rochois	IDFU13-2	22/11	23009	Feuille de marque non conforme (manque groupements sportif, N° de licence, poste manquant)	1 ^{er} Avertissement avant sanction financière*
ARA0074023	Stella Thonon Basket	IDFU18-2	16/11	25013	Rencontre jouée à une date/heure différente de celle prévue au calendrier et ou non jouée et sans l'avis favorable du Président du Pôle/Commission Sportive	150 €
ARA0001204	Basket Pays de Gex	IDFU18-2	23/11	25021	Feuille de marque non conforme (manque groupements sportif, N° de licence, poste manquant)	1 ^{er} Avertissement avant sanction financière*
ARA0073019	BC Novalaise	Plateau U11	29/11	/	Annulation plateau U7/U9/U11 après parution dans le BH par équipe	50 €

FAUTES TECHNIQUES ET DISQUALIFIANTES

N°CLUB	CLUB	RENCONTRE			TYPE DE FAUTE			MONTANT
		DIVISION POULE	DATE	NUMERO	1ERE	2EME	3EME	
ARA0073007	AS Mauriennaise	PRM	22/11	31		G1		70 €
ARA0073004	E Barby St Alban	PRM	22/11	32	G1			30 €
ARA0073011	Montmélian BS	PRM	21/11	35		C1		70 €
ARA0073007	AS Mauriennaise	PRF	22/11	231	G1			30 €
ARA0073026	J. Albertville	PRF	23/11	235		C1		70 €
ARA0073033	Chambéry La Motte Cognin BS	DMU18-P2	22/11	610	G1			30 €
ARA0073033	Chambéry La Motte Cognin BS	DMU18-P2	22/11	610		G1		70 €
ARA0073033	Chambéry La Motte Cognin BS	DMU18-P2	22/11	610	G1			30 €
ARA0074023	Stella Thonon	IDFU18	23/11	20011	G1			30 €
ARA0074017	Rumilly BC	IDFU18	23/11	20011	C1			30 €

MINI BASKET

Suite au forfait de BC Novalaise 2 pour le plateau U11 du 29 Novembre 2025, voici la nouvelle programmation.

GILLY 3 / BBBHT 1 / JAB			
HORAIRE	EQUIPE A	EQUIPE B	LIEU
10 H 00	GILLY 3	JAB	Gilly (Salle Polyvalente)
10 H 45	BBBHT 1	JAB	
11 H 30	GILLY 3	BBBHT 1	

FRONTENEX / ESMSM / CMCB 2			
HORAIRE	EQUIPE A	EQUIPE B	LIEU
14 H 00	FRONTENEX	ESMSM	Frontenex (Gymnase Les Coquelicots)
14 H 45	CMCB 2	ESMSM	
15 H 30	FRONTENEX	CMCB 2	

POUR INFO :

L'heure indiquait est l'heure du début du match et non celle de l'arrivée des équipes. Si les horaires ne sont pas respectés, cela retardera toute la journée des clubs qui reçoivent. Merci de faire le nécessaire de respecter les horaires.

La « e-marque Mini Basket » est désormais en place et opérationnelle. Elle devient pour les plateaux U11 du 29 Novembre 2025 obligatoire et ce, jusqu'à la fin de la saison (U9 et U11 confondu).

Le paramétrage de la FFBB étant à 8 minutes, il suffira de modifier le temps avant chaque ¼ temps et mettre le temps du CD73.

Il vous suffit de télécharger cette nouvelle e-Marque sur FBI et elle est seulement destinée aux **plateaux U9/U11**. Tous les matchs sont dès à présent sur FBI et le seront 2 semaines avant. Les clubs qui doivent recevoir alors que le match ne se joue pas chez eux doivent venir avec leur code e-Marque.

U9	Plateau U11
Pas de prolongations en U9	Prolongations : Panier en or
Petits panneaux et ligne des lancers francs à 4m	Petits panneaux sauf si accord entre les 2 coachs pour grands panneaux
PAS DE Retour en zone PAS DE Règles de temps (5s, 8s, 24/14s)	PAS DE Règles de temps (5s, 8s, 24/14s)

Plateaux (U9-U11)
4 x 7 min Non décomptées <i>(Arrêt du chronomètre uniquement sur les lancers francs)</i>
Changements à la volée <i>en phase offensive</i> , par un « check » devant la table de marque

Le ballon utilisé est de **Taille 5**.

Plateaux U9 du 06 Décembre 2025

Les clubs qui reçoivent dans leur gymnase sont :

- ✓ **Montmélian BS** (Gymnase le Kotinos - Montmélian) à partir de **13 H 45**
- ✓ **BC Cuines** (Salle Polyvalente - St Etienne de Cuines) à partir de **14 H 00**
- ✓ **JS Chambérienne** (Gymnase Jean Jaurès - Chambéry) à partir de **10 H 00**
- ✓ **Jeunesse Albertville Basket** (Gymnase Combe de Savoie -Albertville) à partir de **15 H 45**
- ✓ **BC Mauriennais** (Complexe Sportif Pierre Rey - St Jean de Maurienne) à partir de **09 H30**
- ✓ **Gilly SB** (Salle Polyvalente - Gilly) à partir de **09 H30**
- ✓ **Frontenex BC** (Gymnase Les Coquelicots - Frontenex) à partir de **13 H 00**

POLE OFFIÇIELS

Formation continue des arbitres départementaux

La première session a été organisée le 19 octobre sur une demi-journée à Albertville.
Session encadrée par DICHE Djamel et BOURLIERE Corentin,
Le pôle officiel tient à remercier chaleureusement le club de la Jeunesse Albertville pour leur accueil et leur disponibilité.
La prochaine session se tiendra le 30 novembre à Montmélian

POLE TECHNIQUE

FORMATIONS DES ENTRAÎNEURS :

Soirées techniques :

Toutes les informations sur les soirées techniques sont accessibles sur notre site internet :

<https://savoiebasketball.com/soirees-techniques/>

La prochaine est le mardi 16 décembre 2025 à La Ravoire.

Brevet Fédéral Jeunes :

Une session de formation, commune avec le CD74 est déjà ouverte et débutera en janvier 2026

: <https://aurabasketball.kalisport.com/formations/apercu/705/2025-2026-bf-jeunes-cd73-74-s1>

Une autre est à l'étude sur le secteur Maurienne / Tarentaise : si des entraîneurs sont intéressés, merci de nous contacter > technique@savoiebasketball.com

CS1 - DETB :

Une session de formation, commune avec le CD74 est déjà ouverte et débutera en janvier 2026 :

<https://aurabasketball.kalisport.com/formations/apercu/746/detb-cs1-construire-le-joueur-savoie-haute-savoie>



Chaque année, le **Comité de Savoie** organise les détectations U12-U11.

Il s'agit pour nous de repérer et d'accompagner les jeunes joueuses et joueurs nés en 2014 et 2015 qui présentent un potentiel de développement prometteur.

Entre le mois de novembre et juin, nous leur proposons des ateliers techniques, des séquences de jeu à effectif réduit et un tournoi afin d'observer leurs qualités dans des contextes variés.

Détection générale

Votre enfant est invité à participer au regroupement prévu

le DIMANCHE 30 NOVEMBRE 2025

au gymnase d'Aiguebelle (Grande Rue, 73220 Val d'Arc)

Garçons : 09h30 - 11h30

Filles : 11h30 - 13h30

OBE Opération Basket Ecole

Ecole élémentaire de Drumettaz 98 chemin du fiolage 73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND

Ecole Samivel élémentaire Gilly 126 rue de la Bévière 73200 GILLY-SUR-ISERE

POLE EQUIPEMENTS

Saison 2025-2026

PV Sécurité et Test Effort But Basket au 24-11-2025

Sauf erreur, la liste des Salles dont les dates les PV Sécurité et Test Effort But Basket sont périmées (rouge). A réclamer auprès de votre Mairie ou Communauté de Communes.
Merci de me transmettre les documents au format Pdf a : equipements@savoiebasketball.com

ASSOCIATIONS	SALLES	Type	Classée	Echéance PV Sécurité	Echéance Test Effort
GILLY	Salle La Gilleraïne	L-X	H1	18-02-2024	17-09-2025
E BARBY ST ALBAN	Gymnase P Chevalier Barby	X	H2	24-07-2028	05-10-2025
ST J. MONTDENIS	Complexe Sportif Croix des Têtes	L-X	H1	22-05-2028	15-04-2027
JS CHAMBERY	Gymnase de Bissy	X	H1 SR	10-09-2030	30-01-2027
BB BORAIN	Gymnase du Lycée Cité Scolaire	X	H1	17-06-2029	11-08-2027
MONTMELIAN	Gymnase du collège	X	H1	11-10-2027	27-11-2026
	Gymnase Kotinos	X	H1 SR	03-02-2026	03-10-2024
ST JEAN MAURIENNE	Complexe Pierre Rey	X	H2	03-08-2025	10-09-2026
	Gymnase S. Berthier	X	H1	17-10-2026	10-09-2026
NOVALAISE	Gym Th Bovagnet-Pascal	X	H1	21-03-2028	07-04-2026
AIX MAURIENNE	G2- Gymnase du Lycée Marlioz	X	H1	15-03-2026	??
	G3- Halle Marlioz	X	H3	15-03-2026	04-11-2026
	G4-		NC		
	Gymnase du Collège Aiguebelle	X	H2	27-08-2026	??
J ALBERTVILLE	Gymnase Winnenden	X	H1	Type:X Cat:5	01-11-2024
ST GENIX SAVOIE	Complexe Sportif : Gymnase 2	L	H1	Attestation Maire	08-09-2026
SALLE EPHEMERE	Le Phare Chambéry	LXTN	H3 SR	12-11-2028	30-01-2026
	Halle Olympique Albertville	LXTN	NC	07-04-2025	??
FRONTENEX	Gymnase des Coquelicots	X	H1 SR	27-06-2029	04-04-2025
LA RAVOIRE CHALLES	Gymnase Municipal La Ravoire	X	H2	18-09-2028	24-10-2024
	Espace Bellevarde Challes les Eaux	L-X	H2	02-10-2025	12-09-2026
CHAMBERY LA MOTTE COGNIN	Halle Didier Parpillon 1 La Motte	X	H2	17-06-2026	21-04-2025
	Halle Didier Parpillon 2 La Motte	X	H2	17-06-2026	21-04-2025
	Gymnase de l'Épine La Motte	X	H2	17-06-2026	21-05-2027
	Gymnase P. Coubertin La Motte	X	H1 SR	25-03-2029	21-05-2027
	Gymnase Henry Bordeaux Cognin	X	H2	11-03-2027	28-11-2025
	Gymnase Cœur de Mérande Chambéry	X	H1	21-05-2028	04-03-2027
	Gymnase Jean Jaurès Chambéry	X	H2	03-12-2025	13-01-2027
E ST MARTIN ST MICHEL	Gym Municipal St M de Maurienne	X	H2	29-07-2025	21-03-2027
	Gym Municipal St Martin de la Porte	L	H1	14-02-2027	20-08-2026
CUINES	Salle Polyvalente St E de Cuines	X	H1	19-10-2028	09-11-2023
	Salle Municipale M Perrier St Avre	L	H1 SR	09-04-2022	01-08-2021

SR : Sous Réserve - NC : Non Classée - 5° : Catégorie 5, pas de PV Sécurité

Type X : Etablissement sportif Type L : Usage multiple

POLE FINANCES

Relevé bancaire
Ligue AURA : facture 38012 licences
TeamViewer : facture R04211214
Facture Eau n° 2502850002098

POLE QUALIFICATIONS LICENCES

Mutations validées

Nom - Prénom	Club quitté	Club recevant	Type
LEVY Malo	JS CHAMBERY	CHAMBERY LA MOTTE COGNIN	2C
DOUHOUCHINA Raina	JS CHAMBERY	CHAMBERY LA MOTTE COGNIN	2C

Surclassements

Nom - Prénom	Club	Catégorie	Surclassement
BIARD Basile	ST MARTIN ST MICHEL	U9	D11
CABA Maxence	CUINES	U7	D9
GUGLIELMI Vassily	CUINES	U7	D9
SERREAU Alex	AIX MAURIENNE	U18	NS

Surclassements accordés par la Ligue AURA

Nom - Prénom	Club	Catégorie	Surclassement	Dates
MODESTO Emma	ST JULIEN	U16	RS	20-11-2025

LICENCES DÉQUALIFIÉES POUR PIÈCES DÉPOSÉES NON CONFORMES

NOMS PRÉNOMS	CLUBS	DOCUMENTS	
		DÉPOSÉ	À FOURNIR
MAILLARD Frederic	CHAMBERY MCB	Certificat médical voile	Certificat médical loisir

COURRIERS

COURRIERS / NOTES DE LA FFBB

Journées de la Responsabilité sociétale des organisations 2025 Lancement des inscriptions
PROTOCOLE COMMOTION CÉRÉBRALE
ACCOMPAGNEMENT DES DIRIGEANTES La FFBB décline le programme des 300 du CNOSF
WEBINAIRE EMPLOI 25-26 N°1 : EMPLOI ET ACTUALITÉS DANS LE BASKETBALL
Journée mondiale du bénévolat jeudi 4 décembre de 19h à 20h
Journée mondiale du bénévolat
WEBINAIRE EMPLOI 25-26 N°1 : EMPLOI ET ACTUALITÉS DANS LE BASKETBALL

COURRIERS DE LA LIGUE AURA

BH n°17
PV SURCLASSEMENT 14

COURRIERS DES COMITES DEPARTEMENTAUX

DROME ARDECHE BH n°19
HAUTE SAVOIE BH n°17
ISERE BH n°22

INFOS CLUBS

AIX MAURJENNE

Pizza Party du samedi 13 décembre 2025.

Buvette - Pizza et gourmandises non-stop toute la journée.

Notre boutique AMSB Association sera également ouverte.



PIZZA PARTY
Buvette - Pizza et autres gourmandises non stop toute la journée

Samedi 13 décembre 2025

à partir de 10h
Halle Marlioz Aix-les-Bains

Programme de la journée

10h
AMSB U11 F vs Gilly SB

14h30
AMSB U11 M1 vs AMSB U11 M2

16h30
AMSB U13 M Région vs EB Vallons de la Tour

18h30
AMSB U15 M1 vs Chambéry Cognin La Motte

20h30
AMSB Seniors M Région vs Basket Pays de Gex

Jeu concours sur le match Seniors M Région
Une TV Led à gagner

**La Boutique AMSB Association sera ouverte
toute la journée**



Commission de discipline AURA — Communication et traitement des incidents

Pour assurer une bonne gestion des incidents disciplinaires, voici quelques informations ou rappels.

Toute personne ayant connaissance de faits susceptibles d'être sanctionnables disciplinairement doit en informer la commission de discipline.

Si les arbitres estiment devoir signaler un incident, ils doivent l'indiquer dans l'encadré incidents sur la FDM et faire un rapport adressé à la commission de discipline.

Seule la commission de discipline est habilitée à ouvrir un dossier, à l'instruire et à prendre des décisions (sanctions ou non).

Les commissions des compétitions régionale et départementales doivent nous transmettre les incidents et présumées infractions disciplinaires dès qu'elles en ont connaissance, lors de la validation des rencontres.

Il s'agit notamment des violences verbales (insultes, menaces), violences physiques, fraudes (falsification de feuilles de marque, usurpation de licence/identité), etc.

Dans le cadre des FDAR, nous n'avons aucune alerte automatique donc la commission des compétitions doit nous en informer dès la validation de la rencontre pour enregistrer la suspension provisoire du licencié.

Nous consultons également le post-contrôle FBI afin de recenser les éventuels incidents qui ne nous ont pas été signalés.

La commission de discipline étudie les éléments reçus, demande les rapports nécessaires et éventuellement des informations complémentaires à toute personne responsable ou témoin.

Pour rappel, tout élu CD/LR/FFBB témoin d'un incident doit faire un rapport.

Après étude, s'agissant d'événements ne portant pas atteinte aux personnes, aux fonctions de chacun, aux compétitions ou au basket en général, nous classons le dossier sans suite en informant les clubs et comités, avec un rappel de vigilance à avoir. Si les faits sont sanctionnables, la procédure se poursuit avec une audience et une décision.

Ainsi, tout incident disciplinaire doit nous être signalé, même s'il est probable qu'il soit classé sans suite en l'absence de sanction nécessaire.

PROTOCOLE COMMOTION CÉRÉBRALE FFBB

Le protocole commotion cérébrale a été instauré dès la saison 2019-2020 afin d'assurer une meilleure protection de la santé des joueurs et des joueuses sur le terrain.

Des consignes spécifiques sont régulièrement communiquées aux arbitres pour améliorer, saison après saison, l'application de ce protocole sur l'ensemble des compétitions.

Ainsi, cette note a pour objectif de rappeler les modalités de mise en œuvre du protocole, ainsi que ses principales conséquences lorsqu'il est déclenché.

Dans les cas présentant des signes de gravité (perte de connaissance, vomissement, convulsions), il est impératif que le ou la joueur(se) concerné(e) ne reprenne pas le jeu.

Dans les autres cas nécessitant le déclenchement du protocole commotion, l'arbitre fait appel au staff de l'équipe, accompagné ou non du médecin du club, et engage l'évaluation du joueur ou de la joueuse à l'aide du score Maddocks.

Dans tous les cas, l'arbitre fait acter la mise en place du protocole commotion qu'il inscrit directement sur la feuille de marque en identifiant clairement le ou la joueur(se) concerné(e).

L'entraîneur, en signant la feuille de marque, prend acte du protocole et vérifie l'identité du ou de la joueur(se) mentionné(e).

A l'issue de la rencontre, l'arbitre complète le formulaire dédié au protocole commotion (téléchargeable sur le site internet de la FFBB : <https://www.ffbb.com/imprimes>) en établissant un rapport circonstancié qu'il transmet dans les plus brefs délais par mail à la Commission Fédérale Médicale (commotion@ffbb.com).

A réception, la Commission Fédérale Médicale applique le protocole commotion en suspendant temporairement l'aptitude médicale du joueur ou de la joueuse concerné(e) dans FBI. Un mail est ensuite adressé au joueur ou à la joueuse ainsi qu'à son club, reprenant un récapitulatif de la situation, un certificat de reprise vierge, et un dossier d'aide à la reprise après commotion. Ces deux documents sont téléchargeables sur le site internet de la FFBB dans la partie Imprimés – Onglet « MES OUTILS » (<https://www.ffbb.com/imprimes>).

Afin de pouvoir pratiquer de nouveau le basket en compétition, le ou la joueur(se) doit obligatoirement consulter un médecin. Ce dernier sera la seule habilité à compléter et signer le certificat de reprise, et donc à autoriser ou non la reprise de l'activité. Il est important de rappeler que ni les joueurs/joueuses, ni les entraîneur(e)s, ni les membres de la famille ne peuvent décider du caractère commotionnel d'un incident, même en l'absence de symptômes manifestes. Seul un avis médical peut statuer sur la situation.

Le certificat de reprise doit être dûment complété, signé et inclure impérativement le numéro RPPS du médecin examinateur. Une fois ce document transmis à la Commission Fédérale Médicale, celle-ci est seule compétente pour lever ou non la suspension de l'aptitude médicale, et par conséquent, débloquent la licence du joueur ou de la joueuse.

Dans le cadre du protocole commotion au basket, des délais de reprise sont conseillés mais ne sont ni réglementés ni obligatoires. Ces délais sont communiqués au médecin dans le dossier d'aide à la reprise après une suspicion de commotion cérébrale.

Toute personne mentionnée dans le protocole commotion devra obligatoirement consulter un médecin pour envisager un retour à la compétition, même si elle ne semble pas initialement affectée. Pour des raisons de responsabilité, la Commission Fédérale Médicale ne pourra en aucun cas déroger à cette obligation.

Enfin, l'inscription sur la feuille de marque d'un joueur ou d'une joueuse dont la licence est temporairement suspendue pour raison médicale peut entraîner l'ouverture d'une procédure disciplinaire.

Nous vous proposons un module de sensibilisation à la commotion cérébrale en suivant ce lien que vous pouvez diffuser au plus grand nombre :

La commotion cérébrale (Teach Up) .

Pour toute question ou transmission de documents relatifs à l'application de ce protocole, vous pouvez contacter la Commission à l'adresse suivante : commotion@ffbb.com.



OBLIGATIONS D’AFFICHAGE

DANS LES ÉTABLISSEMENTS SPORTIFS

Le Comité de Savoie vous informe de l'entrée en vigueur

du **décret n°2025-435 du 16 Mai 2025**, modifiant les règles d'affichage obligatoires dans les établissements où sont pratiquées des activités physiques ou sportives.

Conformément à l'**article R.322-5 du Code du sport**, les établissements concernés doivent afficher, dans un endroit visible de tous, plusieurs documents et informations.

Pour les établissements où les disciplines du basket-ball sont pratiquées, les documents et informations suivants doivent être affichés :

- Les diplômes et cartes professionnelles des encadrants.
- Les normes techniques, ainsi que l'attestation d'assurance.
- Une information claire sur les dispositifs permettant aux victimes ou témoins de violences physiques, morales ou maltraitances (notamment discriminations, bizutage, situations d'emprise, ou encore complicité et non-dénonciation de ces faits) de signaler ces situations et de bénéficier d'une orientation ou d'un accompagnement.



L'affichage d'informations sur la cellule Signal-Sports devient obligatoire dans tous les établissements d'activités physiques et sportives. À partir d'aujourd'hui, mercredi 19 novembre 2025, près de 330 000 établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) rendent visible l'affichage de la cellule Signal-Sports. Cette obligation répond à l'arrêté du 20 mai 2025, qui impose un affichage dans tous les lieux où se pratique une activité physique ou sportive.

Marina Ferrari, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative : « La mise en place de la cellule Signal-Sports en 2019 a été une étape déterminante dans la lutte contre les violences dans le sport. Elle constitue un premier levier indispensable à la libération de la parole. Je salue le courage des victimes et témoins qui, nous aident à faire du sport un espace de respect, de confiance et d'émancipation. Cet affichage, désormais obligatoire dans plus de 330 000 vestiaires en France, est une nouvelle étape dans la lutte contre

les violences dans le sport. »

Signal-Sports, le réflexe contre les violences dans le sport

En place depuis décembre 2019, Signal-Sports est la cellule nationale de traitement des signalements de violences dans le sport.

Victime ou témoin, toute personne ayant connaissance d'une situation de violence, qu'elle soit mineure ou majeure, pratiquante amateur ou de haut niveau peut saisir Signal-Sports. Les associations spécialisées dans l'aide aux victimes peuvent également signaler des faits de violences. Depuis sa création, la cellule a traité plus de 2 400 signalements, ce qui a conduit les préfets de département à prononcer près de 1 200 mesures administratives d'interdiction d'exercer des fonctions d'encadrement auprès du public, notamment auprès des mineurs. Entre le 1er janvier et le 31 octobre 2025, 703 signalements ont été transmis aux services départementaux du ministère (Services départementaux de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport – SDJES) pour conduire les enquêtes administratives. Parmi les 4,4 millions de contrôles des antécédents judiciaires effectués, 1 000 personnes ont fait l'objet d'une mesure administrative d'éloignement des publics. Un constat accablant, qui témoigne aussi d'une libération de la parole et d'une vigilance renforcée.

Retrouvez les affiches Signal-Sports

Cet affichage, désormais obligatoire, vise à garantir à chaque pratiquant un accès direct à l'information en cas de violences, d'abus ou de comportements inappropriés dans le cadre sportif.

Un engagement fort pour des pratiques sportives sûres

Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative réaffirme son engagement total dans la lutte contre toutes les formes de violences dans le sport. L'obligation d'affichage de la cellule Signal-Sports constitue une étape majeure pour sécuriser l'environnement sportif, protéger les pratiquants et encourager la libération de la parole. Des progrès importants ont été faits depuis 2020. Tous les acteurs du sport sont désormais impliqués dans cet objectif de protection des pratiquants et en priorité les plus vulnérables. C'est l'affaire de tous !